

CAUSE COMMUNE

Journal de la Fédération des Communistes Libertaires Du Nord-Est (NEFAC)

Numéro 10, mai-juin 2006

PARC NATIONAL À VENDRE

Le gouvernement Charest vient de déposer le projet de loi 23 afin de privatiser une partie du parc national du Mont-Orford en Estrie. Cette loi prévoit céder au plus offrant le centre de ski et le terrain de golf du parc « en raison de leur vocation récréative intensive »¹. Ainsi, la privatisation de ces terrains est justifiée par le fait que leur intégrité et leur valeur écologique ont déjà souffert. L'influence du privé n'est pas nouvelle dans le Parc du Mont Orford. Au cours des dernières années, un développement de chalets (Orford-sur-le-Lac), des projets de condos et des centres touristiques ont vu le jour aux frontières du parc, sans parler qu'un organisme privé, Les Sentiers de l'Estrie Inc, s'est fait donner la responsabilité de la gestion des sentiers dans une partie importante du Parc. Le nouveau ministre du « développement durable » argumente que l'affluence humaine a détérioré le secteur qu'il s'appête à vendre et qu'il a perdu sa « valeur écologique ». Cependant, selon certains biologistes et environnementalistes qui s'opposent à ce projet, « du total de 6,5 km² qui seront mis en vente, 5 km² sont composés de terres boisées dont la grande majorité sont contiguës à d'autres terrains forestiers du parc et possèdent une intégrité écologique semblable ou même supérieure à celle du reste du territoire protégé »².

Étant donné que construire des condos peut difficilement être considéré comme un bon moyen de rééquilibrer écologiquement un milieu naturel, nous pouvons être sceptiques au sujet des préoccupations environnementales du gouvernement. Sa grande motivation à vendre ces terrains laisse deviner la grande motivation de certains à les acquérir. Le maire d'Orford a récemment déclaré dans les pages de *La Tribune* de Sherbrooke que le gouvernement a déjà choisi le futur acquéreur (l'actuel propriétaire de la station de ski), avant même que le projet de privatisation ne soit finalisé.

Nationaliser une ressource ou un secteur de l'économie, ne veut pas dire les protéger du capita-

lisme. Laisser à un État le soin de gérer dans l'intérêt du bien commun est une idée séduisante en théorie, mais dangereuse en pratique. Le capitalisme implique que d'importantes sommes d'argent se concentrent en peu de mains et que plus ces mains sont habiles à faire du profit, plus elles accumulent d'argent et ont les moyens de faire plus de profit... Cette dynamique propre au capital menacera toujours les entreprises (et les parcs) publiques : les campagnes électorales des députés sont financées par des « amis » qui attendent des faveurs en retour... des contrats sont alloués de manière arbitraire... des gens dont le métier est de faire des affaires siègent sur plusieurs conseils d'administration... des montagnes finissent pas se vendre aux plus offrants et le « bien publique » prend le bord!

Une façon rationnelle de gérer nos vies et l'environnement serait de le faire nous-même, plutôt que de laisser ce soin à l'État. En d'autres mots, tendre à collectiviser plutôt qu'à nationaliser, s'organiser ensemble plutôt que se faire organiser. Concrètement, ce principe s'applique pour chacunE de nous dans nos milieux de vie : une école peut avantageusement être gérée par les élèves et les professeurEs, un restaurant par ceux et celles qui cuisinent et servent... Une gestion équitable implique une organisation horizontale, à petite comme à grande échelle.

Il n'est pas trop tard pour se réapproprier collectivement les ressources qui devraient appartenir à la collectivité. Dans le cas du Mont-Orford, la pression du nombre pourrait finir par faire céder le gouvernement. Bien que la victoire politique que cela impliquerait aurait peu d'impact structurellement, elle viendrait prouver encore un fois que l'union et l'organisation de ceux et celles qui n'ont, en apparence, rien peut déplacer des montagnes!



Au lendemain de son élection au printemps 2003, le Docteur Jekyll blond et frisé que les électeurs ont placé en guise de premier ministre se transformait en Mister Hide décidé à réingénieriser les maigres acquis sociaux dont nous disposions. Aujourd'hui, la popularité de Jean Charest a beau être à son plus bas, les coffres de Parti Libéral du Québec sont pleins et les chambres de commerces sont en fête.

Quelques méfaits du PLQ depuis 2003 :

- Coupures dans le système d'aide financière aux études, menant à la plus importante grève étudiante depuis mai 1968.
- Nouvelle définition du concept de « développement durable », incluant la reconsidération du projet de construction de la centrale thermique au gaz Le Suroît.
- Accroissement de la participation du secteur privé grâce aux lois relatives aux partenariats public-privés (PPP) dont plusieurs ont été passées sous couvert d'un « baillon » à l'Assemblée nationale. C'est le cas de la loi 31 sur le code du travail, qui autorise, entre autres, la sous-traitance dans les institutions publiques.
- Réforme dans les Centres de la Petite Enfance, incluant l'inflation des garderies à 5\$ en garderies à 7\$...

(1) Projet de loi pour privatiser une partie du parc national du Mont-Orford

(2) « Des scientifiques se prononcent contre la vente d'une partie du parc Orford », Montréal, le 7 avril 2006

Cause commune est le journal de la Fédération des communistes libertaires du nord-est (NEFAC). 3000 exemplaires de ce journal sont distribués gratuitement par des militantEs libertaires, membres ou non de l'organisation. *Cause commune* se veut un tremplin pour les idées anarchistes, en appui aux mouvements de résistance contre les patrons, les proprios et leurs alliés au gouvernement. Si le journal vous plaît et que vous voulez aider à le diffuser dans votre milieu, contactez le collectif de la NEFAC le plus près de vous.

La NEFAC est une organisation bilingue de révolutionnaires venant de différents mouvements de résistance et s'identifiant à la tradition communiste dans l'anarchisme. Les activités de la fédération sont organisées autour du développement théorique, de la propagande anarchiste et de l'intervention dans la lutte de classes, que ce soit de façon autonome ou par une implication directe dans les mouvements sociaux.

Comme communistes libertaires, nous luttons pour une société sans classe et non-hiérarchique. Nous envisageons une fédération internationale de communautés et de lieux de travail radicalement démocratiques et autogérés. Pour atteindre cette société, notre classe abolira le salariat et socialisera toutes les industries, les moyens de production et de distribution. Nous rejetons la division du travail qui condamne un individu à une vie d'activités restreintes pour les seules fins de l'économie marchande. L'abolition des marchés et de la valeur d'échange permettra la satisfaction des besoins humains en adhérant au principe communiste: «de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins».

CAUSE COMMUNE

ABONNEMENTS DE SOUTIEN:

20\$ POUR UN AN

Faire le chèque à l'ordre de
« Groupe Émile-Henry »

Collectif anarchiste La Nuit
a/s E-H, CP 55051,
138 St-Vallier O.,
Québec G1K 1J0

Québec - La Nuit:
nefacquebec@yahoo.ca

Sherbrooke - L'Accolade:
sherbrooke@nefac.net

Union locale de Montréal
mtl@nefac.net

St-Georges - Les V-Nu-Pieds:
st-georges@nefac.net



L'anarchie de A à Z

« J » COMME JUSTICE

Pour les anarchistes, l'appareil judiciaire (tribunaux, prisons) fait partie, avec la police et l'armée, des institutions répressives de l'état qui ont pour missions fondamentales le contrôle social et la protection de la propriété privée. Il s'assure que continuent l'exploitation économique et les inégalités sociales en réprimant ceux et celles qui les combattent. En général, les prisons entassent surtout des pauvres et des marginaux. Les juges appliquent pour ceux-ci des règles qu'ils ne sauraient appliquer à tous : le propriétaire d'un commerce peut voler le travail de ses employéEs sans limite, mais lorsque ceux-ci décident de se réapproprier une partie de son capital, ils sont accuséEs et condamnéEs. L'inégalité est source de tension et le système judiciaire, en empêchant de résoudre cette tension, est lui-même responsable des comportements qu'il réprime.

Il arrive parfois qu'une police secourt une victime, qu'un juge tranche en faveur d'une personne en besoin : assurer la sécurité physique de la population ne menace pas les schèmes d'exploitation liés au salariat et à la propriété privée des moyens de production.

Il est bien évident que même dans une société plus égalitaire, les conflits d'intérêts, les déviances et les litiges entre individus ou organismes subsisteraient. Mais les anarchistes estiment que le nombre de conflits sera infiniment moins important lorsque les tensions, frustrations et injustices liées directement à l'exploitation de l'humain par l'humain disparaîtront avec celle-ci.

Il restera alors bien des raisons de se disputer... comment envisager une gestion des conflits sans retomber dans un système répressif inacceptable? D'abord, les règles

communes, indispensables dans toute société, devront être élaborées collectivement et rediscutées autant que nécessaire, dans le souci d'être le mieux adaptées possible aux besoins et à l'éthique. Ces règles feront partie du contrat social que chaque individu pourra refuser... en se privant également de tous les services collectifs qui l'accompagnent. Par exemple, la nécessité d'une contribution aux tâches collectives (travail) ne peut être refusée qu'en renonçant à l'accès aux biens, services et ressources collectifs qu'elles fournissent.

Les anarchistes estiment que le nombre de conflits sera infiniment moins important lorsque les tensions, frustrations et injustices liées directement à l'exploitation de l'humain par l'humain disparaîtront avec celle-ci.

Comme pour la police ou l'armée, il est dangereux (et incompatible avec la rotation des tâches) d'instaurer une caste judiciaire chargée de régler les différends. Les personnes chargées de régler les conflits pourraient être élues pour une durée déterminée par secteur géographique ou professionnel, avec des clauses de contrôle et de révocabilité, assurant qu'elles rendent compte de leurs décisions et les justifient. La procédure judiciaire, une fois établis les faits de la façon la plus objective possible (en tenant compte des points de vue contradictoires), au lieu de chercher d'abord la sanction, devrait s'efforcer, lors de réunions de conciliation, de trouver les voies d'une réparation, qui permette à la fois à la « victime » d'être indemnisée, d'obtenir réparation matérielle ou morale du préjudice causé, et au « coupable » de sortir de cette situation de marginalisation, de rupture sociale pour reprendre une place digne, de se reconstruire un espace social. En ce sens, la prison, même si elle ne consistait qu'en la privation

de liberté (ce qui est loin d'être le cas) ne peut pas être une réponse constructive puisqu'elle n'est qu'une punition (et la victime, sauf si elle est sadique, ne peut s'en satisfaire) et qu'à de rares exceptions près elle a tendance à aggraver pour la personne détenue, sa famille et ses proches, les ruptures avec la société et accroît ses difficultés économiques et relationnelles. Dans la façon de rendre la justice aujourd'hui, ce qui se rapproche le plus d'une possible décision de justice en société anarchiste, ce sont les « travaux communautaires ». Les dégâts matériels peuvent assez souvent trouver une équivalence de dédommagement, la difficulté vient des préjudices moraux, qu'on ne saurait compenser par une somme d'argent (que l'on espère abolir!) ou quelque forme de torture que ce soit de la personne condamnée. L'essentiel du

travail de la justice sera un questionnement psychosocial des protagonistes et de leur environnement pour ouvrir les pistes, dans le dialogue (y compris vif, vengeur ou affectif), sinon à une réconciliation au moins à la possibilité de cohabiter à nouveau librement et sans heurts. Même dans les cas de troubles mentaux, l'enfermement n'est pas une thérapie et doit rester une étape de courte durée.

Remettre en cause le bien-fondé de l'incarcération est réellement subversif : un pas de plus, et c'est la prison dans nos têtes qui saute. Et ça, aucun gouvernement ne souhaite que nous y parvenions.

Des extraits de ce texte sont tirés de « De la justice en société anarchiste » paru dans le Monde Libertaire no 1339 (déc. 2003).



NEFAC.NET

ABONNEZ-VOUS À
NOTRE LISTE
D'INFORMATION SUR
INTERNET
« info@nefac.net »
analyses, articles, annonces
et événements

Librairies anarchistes

LA PAGE NOIRE

412, 3e Avenue, Québec
418-648-8043

lapagenoire.propagande.org

L'INSOUMISE

2033, St-Laurent, MTL
415-313-3489



LA BRUTALITÉ POLICIÈRE FRAPPE ENCORE

Comme plusieurs d'entre vous l'ont sûrement vu, senti ou tout simplement subit, la violence policière est encore particulièrement présente au Québec. Trop souvent, la répression dirigée par les outils du pouvoir étatique s'abat sur ses victimes en toute impunité. C'est exactement ce qui est arrivé le 25 juin dernier dans les résidences de l'Université Laval à Québec. Stéphane Datey, jeune étudiant en génie électrique, s'est retrouvé en état de crise sur les lieux de son travail et par le fait même, de résidence. Il est complètement



perdu, nu et isolé dans une pièce sans issue. Même si plusieurs personnes ont rencontré Stéphane dans les couloirs et mentionnent qu'il ne manifestait aucune agressivité, les policiers ont procédé à une intervention musclée et injustifiée. Sur les huit policiers, sept ont activement participé à l'agression.

Comme l'expliquent ses proches, «au moment de l'intervention des policiers, Stéphane était reclus dans la salle de bain d'une suite du 7e étage du Pavillon Lemieux. Stéphane est nu et n'a pas d'arme. Les policiers chargent Stéphane et le basculent dans le bain. Ils le maintiennent dans le bain avec un bouclier et lui mettent une couverture de laine rouge sur la tête et le haut du corps. Ils l'aspergent de poivre de Cayenne sous la couverture. Ils lui menotent les poignets avec les pieds. On le sort du bain. Stéphane arrête subitement de résister. L'ambulancier enlève la couverture et constate que

Stéphane est inconscient et ne réagit à aucun stimulus. À son arrivé au CHUL, on constate que Stéphane est dans un coma de stade 6. Il mourra deux jours après dans la plus grande solitude : les policiers n'ont jamais averti ses proches, ni à son entrée au CHUL, ni lors de son transfert à l'Hôtel-Dieu alors qu'ils avaient été informés de l'état critique de Stéphane. Bien que la perte de conscience corresponde exactement au moment de l'intervention policière où Stéphane, aspergé de poivre de Cayenne, avait la couverture sur la tête. »

Ce triste évènement n'a toutefois pas trouvé de coupable. Comme les cochons provenaient du service de la police municipale, l'enquête a été transférée à la Sûreté du Québec, pour finalement retomber entre les mains du coroner. Selon le coroner, les soi-disant « agents de la paix » n'ont rien à se reprocher. Au contraire, ce dernier prétend que la couverture « n'a probablement pas été un facteur déterminant dans la perte de conscience ». Encore une fois, l'état assassine et se blanchit les mains. Tout cela, il le fait impunément parce que la population ne se tient pas debout. Le jour où votre enfant sera assassiné de la sorte, agirez-vous?

Solidarité avec Christiane Dupuis et les proches des autres victimes d'assassinats policiers.

LA RÉGIE DU LOGEMENT

ou l'Agence de recouvrement des proprios?

Actuellement, la moitié des quelques 84 000 dossiers traités à la Régie du logement concernent les plaintes pour non-paiement de loyer. Il s'agit de la procédure la plus rapide à la Régie, 40 jours, en moyenne, et c'est réglé. Il n'y a que les causes dites « très urgentes » (bris de chauffage en hiver, par exemple) qui sont traitées presque aussi rapidement. En comparaison, les contestations de loyer sont traitées en 6 mois, les causes ordinaires en 15 mois. Pourtant, c'est pour le non-paiement de loyer que le gouvernement songe à introduire une « procédure-éclair ». Si le projet de loi est adopté, les locataires pourront être expulsés en 10 jours. Décidément, on n'arrête pas le progrès!

Inspiré de Mike Harris

Le gouvernement libéral c'est inspiré de Mike Harris, le premier ministre conservateur qui avait introduit une procédure similaire en Ontario en 1997. Selon le scénario à l'étude, après qu'un propriétaire ait porté plainte, un huissier viendrait porter un formulaire de contestation et une date d'audience au locataire. Si le locataire ne conteste pas par écrit la plainte formulée par le propriétaire dans les 10 jours, il serait automatiquement condamné par un greffier et pourrait donc être expulsé. Si le locataire conteste, alors il y aurait audience à la Régie et il devrait alors prouver qu'il a bel et bien payé son loyer, ou encore, s'il veut rester dans son logement, payer le loyer en retard. Le gouvernement défend son idée en disant que 70% des locataires ne se présentent même pas à l'audience, selon lui cette nouvelle procédure pourrait accélérer les autres causes à la Régie en libérant des régisseurs.

« Coupable d'être pauvre dans une société de riche »

Si les représentantEs des proprios jubilent, les associations de locataires sont furieuses. Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

(RCLALQ) dénonce les risques d'abus et d'injustice de la nouvelle procédure. Cité dans un article du Devoir, André Trépanier, le porte-parole du RCLALQ expliquait : « au Québec, une personne sur six est analphabète, plusieurs ne maîtrisent pas le français. Ce n'est pas tout le monde qui est à l'aise avec une procédure judiciaire ». Il disait craindre aussi que la procédure ne sème la confusion dans l'esprit des locataires, qui pourraient penser que leur dossier sera entendu en audience, même s'ils ne renvoient pas le formulaire de contestation. Il disait aussi que les délais ne laisseraient pas le temps aux gens d'avoir recours au service de l'aide juridique, ni de ramasser la somme du loyer en retard (les locataires peuvent en effet acquitter leur dû le jour même de l'audience, rendant la plainte du propriétaire caduque). Le RCLALQ dénonçait finalement que l'on continue de refuser aux locataires de s'expliquer sur les raisons de leur retard (ex. : attente de prestations assurance-parentale, de CSST ou d'Assurance-Emploi), et que rien ne soit envisagé pour favoriser la conclusion d'entente de paiement des sommes dues comme cela se fait actuellement avec Hydro. Pour le RCLALQ, le gouvernement préfère condamner les locataires d'être pauvres dans une société riche.

De son côté, le FRAPRU considère surtout que le

gouvernement devrait s'attaquer aux causes du non-paiement de loyer au lieu d'accélérer l'éviction des locataires. François Saillant pointe du doigt différentes causes directement dues à des décisions gouvernementales : « Les montants d'allocation-logement n'ont pas été indexés depuis 1997 au Québec. Aucun nouveau HLM n'a été financé depuis douze ans. Les prestations d'aide sociale sont à un niveau scandaleusement bas de 543 \$ par mois et les chèques de la majorité des prestataires n'ont été indexés qu'à moitié au cours des deux dernières années. Le salaire minimum n'a pas suivi le coût de la vie. Quant aux loyers, le gouvernement les a laissés grimper en cinq ans de 21 % à Montréal, de 22 % à Gatineau et de 20 % à Québec, sans se donner la peine d'intervenir. Si le gouvernement veut s'attaquer au problème du non-paiement et de l'engorgement qu'il entraîne à la Régie, c'est dans sa propre cour qu'il devrait faire le ménage ».

Interdiction des expulsions

Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral disait vouloir inclure le droit au logement dans la charte des droits et libertés. N'est-ce pas légèrement contradictoire avec le fait de vouloir accélérer les expulsions de locataires? Si le logement est un droit, alors, logiquement, on ne devrait pas avoir le droit d'expulser un locataire sans prévoir un relogement. En France, l'expulsion est interdite pendant l'hiver et les groupes de locataires revendiquent « pas d'expulsion sans relogement ». À titre de mesure transitoire, en attendant la socialisation, on devrait demander la même chose ici. N'est-il pas ridicule de penser qu'il est interdit de couper l'Hydro pendant l'hiver mais qu'on peut foutre quelqu'un à la rue ?

LA JOURNÉE AUTOGÉRÉE

- 4e édition -

3 et 4 juin 2006

au parc de la Jeunesse et au parc Victoria à Québec

En cas de pluie, rendez-vous au Centre communautaire St-Roch.

HORAIRE :

Samedi 3 juin

au parc de la Jeunesse
(coin des rues Du Pont et Prince-Edward)

À partir de 13h00 :

Ateliers: Présenté par :

Immigration *Personne n'est illégal*
Luttes urbaines *La Pointe libér-
taire*

Autogestion des luttes *La Nuit*
Luttes alimentaires *présentation en collectif*

Également:

bouffe collective, coin enfants, spectacle

Dimanche 4 juin

au parc Victoria

12h00 :

Pique-nique

À partir de 13h00 :

Ateliers (DIY) :

Bouffe
Réparation de vélo
Auto-défense
Compostage
Vélobob
soccer...



Emma Goldman

La femme la plus dangereuse d'Amérique!

Une pièce
de théâtre
populaire
sur
l'Histoire
des luttes
sociales du
début du
20ième
siècle.

Les 24 et
25 mai
18h
Salle Alfred
Laliberté
UQAM

red-emma@riseup.net



Sur les lignes : CHRONIQUE SYNDICALE

Salaire minimum : le gouvernement est cheap et les centrales ont la mémoire courte

Au Québec, environ 118 000 travailleurs et travailleuses sont payés au salaire minimum, soit 3,8 % des salariés. Plus de la moitié de ces personnes sont des femmes qui travaillent dans les secteurs du commerce de détail, de l'hébergement et de la restauration. Pour atteindre la rémunération hebdomadaire moyenne (688\$, incluant le temps supplémentaire), il faudrait travailler 74 heures au salaire minimum, en admettant que le temps supplémentaire soit payé à temps et demi (ce qui est rare). Le salaire minimum condamne à la pauvreté. Pourtant, les trois principales centrales syndicales québécoises ont dénoncé la hausse du salaire minimum annoncée par le gouvernement québécois. Le salaire minimum passera de 7,60\$ à 7,75\$ l'heure à compter du 1^{er} mai, une hausse de 2%. « C'est cheap, tonne la FTQ, quand on sait que les travailleurs et les travailleuses doivent composer avec des hausses de tarifs d'électricité, du transport en commun ou encore de loyer ». « Le gouvernement donne d'une main pour reprendre de l'autre » clame la CSQ qui dénonce elle aussi les hausses de tarifs et trouve que le gouvernement aurait au moins pu donner 3% comme les députés vont recevoir. « C'est insuffisant », conclut la CSN, qui dénonce l'incohérence du gouvernement qui prétend que la mesure s'inscrit dans le plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. « En proposant une hausse de 2% alors que l'Indice des prix à la consommation [la hausse du coût de la vie] est de 2,3%, on ne fait qu'appauvrir ces travailleurs et ces travailleuses », explique la CSN. Tout cela est rigoureusement vrai et, pourtant, ça sonne faux... Les centrales syndicales seraient peut-être plus crédibles si elles ne passaient pas sous silence le fait que le Parti Québécois a gelé le salaire minimum pendant cinq ans alors que le Parti Libéral l'a augmenté trois fois en trois ans ?

Gesca, un patron pas si futé

Une entente de principe est finalement intervenue entre les syndicats représentant 250 employés de bureau, de la rédaction et de la publicité du quotidien *Le Soleil*, de Québec, et Gesca filiale de Power Corp. (propriété de la famille Desmarais). Il aura fallu moins de 48 heures pour régler une situation qui traînait depuis deux ans et demi. La direction, malgré des conventions collectives échues depuis décembre 2003, avait entrepris de très grands bouleversements dans l'entreprise... Les syndiqués, qui semblaient n'avoir aucune prise sur Gesca (on ne compte plus les « grèves de signatures », les conférences de

presse et autres « moyens de pression ») ont profité de la grande naïveté des propriétaires et ont « foncé dans le tas ». À une semaine de la très médiatique sortie du *Soleil* compact, les syndicats ont tenu une assemblée générale conjointe où un plan d'action a été voté. Le surlendemain, la direction s'entendait avec eux. L'accord prévoit notamment des hausses de salaires de 2% par année pendant 6 ans (2,5 % par année en 2008 et en 2009 si le tirage et les revenus du quotidien augmentent). En contrepartie, aussi longtemps qu'il y aura des surplus, l'employeur va continuer d'avoir congé de cotisation dans le régime de retraite. Comment les patrons ont-ils pu penser réussir le passage au format tabloïd (avec tout ce que ça implique de mobilisation du personnel) sans d'abord s'entendre avec les syndicats?

La chaise musicale

Les lendemains de défaites ont tendance à être difficiles. Difficile de nier que le mouvement syndical du secteur public vient de subir une défaite cuisante avec le décret de décembre dernier. Déjà, ça commence à brasser dans certaines organisations syndicales qui n'ont pas su resserrer les rangs autour de l'ennemi commun. La Fédération de l'enseignement de la CSQ, pour une, est au bord de l'éclatement et le tiers des 80 000 membres sont en processus de désaffiliation. Les dissidents reprochent à la majorité de la Fédération d'être trop conciliante avec les patrons alors qu'eux voudraient un syndicalisme un peu plus « combatif ». Sans être aussi impressionnant, plusieurs autres syndicats ici et là sont « en réflexion » et parlent de changer de centrales ces temps-ci. Ça brasse aussi à la direction de certaines organisations et on peut s'attendre à plusieurs « luttes électorales » dans les syndicats. La plus importante concerne sans doute le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) où la présidente ne se présente pas à sa succession. Dans ce syndicat, où les dirigeants sont élus au suffrage universel par les 19 000 membres (et non par des délégués), le comité électoral a autorisé pas moins de 28 candidatures (4 équipes complètes)... Bonjour les débats en assemblée générale! Il y a malheureusement fort à parier que tout ce branle-bas de combat ne changera pas grand chose au final dans le paysage syndical québécois...

Je me souviens...

Encore une fois cette année, nos centrales syndicales nous prouvent qu'elles n'ont aucune mémoire historique. En effet, la plupart des articles sur l'histoire du Premier mai parus dans la presse

syndicale oublient de « légers » détails dans leurs explications. Grand classique : personne, ou presque, ne fait mention des convictions politiques des syndicalistes pendus à Chicago en 1886 et dont on commémore la grève par le Premier mai (c'était des anarchistes qui se battaient pour la révolution sociale... et la journée de huit heures). Plus préoccupant encore, nos syndicats sont incapables de situer historiquement le début des manifestations du Premier mai au Québec. Pour eux, tout commence dans les années 1970, quand les grandes centrales recommencent à manifester à Montréal. Pourtant, ça fait 100 ans cette année que l'on marque le Premier mai dans la province. L'initiative de la première manifestation revient à un groupe d'inspiration anarchiste, le cercle « Aide Mutuelle », composé principalement de travailleurs et de travailleuses d'origine juive, mais aussi de quelques immigrants irlandais. Des socialistes et des libertaires francophones, dont Albert Saint-Martin, se joignent à la manif (qui regroupera 1800 personnes de toutes « nationalités »). À en juger par le compte-rendu publié par le journal *La Patrie*, cette première manifestation fut couronnée

de succès : « la manifestation socialiste a été imposante et par le nombre de manifestants et par l'enthousiasme qui n'a cessé de régner dans les rangs de la longue procession qui a défilé par les rues Sainte-Catherine, Saint-Denis, Craig et Saint-Laurent ». Sur le trajet, les manifestants s'arrêtent sur la rue Saint-Denis devant l'Université Laval et crient « Vive l'Anarchie! » et « À bas la calotte! », ce qui ne manque pas de susciter la controverse parmi les bourgeois et les étudiants qui observent la scène. Cette première célébration du 1er mai marque le début d'une tradition à Montréal, qui durera jusque dans les années 1930. Le plus triste de cet « oubli » c'est que ce sont les comités inter-syndicaux qui, dans les années 1970, ont les premiers déterrés cette histoire des Premiers mai du début du siècle organisés par des libertaires et des socialistes... Comble de l'ironie, cette année, comme plusieurs l'ont vu, les syndicats se sont « souvenus » que la fête internationale des travailleurs était non pas le Premier mai, mais... le 29 avril!



SAMEDI LE 27 MAI, MIDI, CARRÉ PHILIPS COIN STE-CATHERINE ET UNION - METRO MCGILL

À travers le Canada, des migrantEs, des réfugiésEs et leurs alliéEs vont manifester contre la déportation et la détention de migrantEs et de réfugiésEs, et pour un programme de régularisation totale, inclusive, inconditionnelle et continue, ce qui signifie

!!STATUT POUR TOUTES ET TOUS!!

exigeons la justice et la dignité pour les migrantEs et les réfugiésEs
<http://solidaritésansfrontières.org/>